

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band: 7 (1931-1932)
Heft: 10

Artikel: La préparation à la lutte contre la guerre chimique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-706904>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

infirmier. L'avion doit être muni de flotteurs ainsi que de skis, et avoir un rayon d'action d'environ 600 km. »

Il nous a paru intéressant de donner un court aperçu de l'exposé si complet du médecin suédois. Dans notre pays aussi l'aviation a déjà rendu des services qu'on pourrait appeler sanitaires, soit pour la découverte de gens perdus dans la haute montagne, pour leur ravitaillement, soit enfin pour le transport rapide dans un hôpital.

D^r Ml.

La préparation à la lutte contre la guerre chimique.

Réd.: Cet article a paru dans le dernier « Almanach de la Croix-Rouge » et traite un sujet que nous avons eu déjà l'occasion d'étudier depuis que le problème des gaz est à l'ordre du jour, mais nous avons pensé intéresser nos lecteurs en leur reproduisant fidèlement un exposé émanant d'un membre de la Croix-Rouge même.

Dans tous les pays civilisés on s'occupe aujourd'hui de la protection des populations civiles contre les effets de la guerre chimique. La guerre chimique, c'est la guerre nouvellement instituée et qui se fait au moyen des gaz toxiques. Il appartient non seulement aux gouvernements, mais aux sociétés nationales de la Croix-Rouge, de s'occuper dans chaque pays de l'instruction de la population sur le danger de cette arme nouvelle, de ce nouveau moyen de combat et d'anéantissement, et sur la manière de s'en préserver en organisant des équipes d'instruction qui ont le double but de faire connaître ce nouveau mode d'anéantir son ennemi et les moyens de parer aux effets mortels de cette moderne et inique façon de faire la guerre.

Sur l'instigation du Comité international de la Croix-Rouge et de plusieurs conférences internationales qui ont eu à s'occuper de cette grave question, les gouvernements ont nommé des commissions mixtes dont le devoir est de renseigner le public et de préparer la lutte antigaz de façon à protéger le mieux possible la population civile. Nous disons « des commissions mixtes », soit des comités dont une partie des membres représente les autorités du pays, tandis que les autres sont les représentants de la Croix-Rouge nationale. En Suisse comme ailleurs, ces commissions ont été constituées, et chez nous aussi notre commission mixte est formée de délégués de la Confédération et de représentants de la Croix-Rouge.

Les commissions nationales chargées d'orienter la lutte contre les gaz auront à s'occuper du recrutement dans tous les pays de personnes particulièrement qualifiées pour répandre dans la population les connaissances nécessaires à la défense contre la guerre chimique. Elles trouveront ces éléments chez les samaritains, chez les membres du corps enseignant, les soldats du Service de santé, chez les pompiers et surtout dans les milieux de la Croix-Rouge. Ces personnes auront à suivre des cours spéciaux, semblables à ceux que la Croix-Rouge suisse a déjà organisés à Wimmis, près de Thoun, où se trouve notre station d'essais antigaz et où un grand nombre de membres de nos colonnes de la Croix-Rouge ont pu suivre les leçons et s'initier aux exercices pratiques dirigés par le capitaine Steck, directeur de la station.

Cette instruction comprend la lutte contre les gaz en général, et plus particulièrement celle qui doit être organisée en vue de la défense collective d'une population menacée par les gaz répandus soit depuis la surface terrestre, soit par des avions.

Les avis à donner à la population seront répandus largement, puisqu'il est hors de doute que, dans les conflits futurs, la guerre chimique jouera un rôle encore plus considérable qu'en 1917 et 1918, un rôle probablement décisif. Il faut malheureusement constater que, malgré tous les efforts tentés, il n'a pas été possible jusqu'ici d'empêcher l'emploi des gaz toxiques comme arme de guerre; dès lors il serait coupable — pour la Suisse aussi, car elle peut être menacée — de ne pas faire tout ce qui est en son pouvoir pour atténuer les effets désastreux d'une lutte menée au moyen des gaz.

Qu'on songe un instant à la terreur et à l'affolement d'une population qui serait prise au dépourvu par une attaque de ce genre! Elle serait vouée sans doute inévitablement à une destruction presque totale, malgré la fuite dans les forêts ou dans les montagnes, si elle ne connaît et ne possède pas les moyens de protection indispensables.

Le danger de surprise existant, la panique déclenchée au sein d'une population non prévenue et non prémunie serait tel qu'il entraînerait des pertes de vies humaines incalculables et certainement très importantes. La gravité de toute attaque par les gaz doit donc nous engager à une véritable initiation de la population et à rechercher les moyens les plus convenables pour protéger la population civile dont les victimes risquent d'être beaucoup plus nombreuses que dans l'armée.

C'est la tâche des commissions mixtes d'étudier cette question d'intérêt vital pour toutes les nations et, malgré la neutralité de la Suisse, pour notre pays aussi. La question étant difficile à résoudre, il n'est pas trop du concours de tous les bienveillants capables d'initier et de diriger notre peuple dans la lutte contre le danger de la guerre chimique.

Une conférence récente, à Rome, comme celles de Genève et de Bruxelles, a posé un certain nombre de principes fondamentaux dans cette lutte toute nouvelle pour la plupart des pays. Il s'agit de connaître les différentes espèces de gaz et leurs effets (on connaît aujourd'hui près d'un millier de gaz nocifs); il s'agit d'appliquer la défense collective et individuelle et les moyens de protection tant pour les hommes que pour les animaux domestiques; il s'agit enfin d'organiser des équipes antigaz dans chaque localité importante, de faire des démonstrations et des exercices et d'avoir à sa disposition le matériel de défense nécessaire.

Les sociétés de la Croix-Rouge auront plus spécialement à s'occuper, dès le temps de paix, de l'éducation du public, pour lui faire comprendre en quoi consiste l'arme chimique, les dangers qu'elle présente, dangers toujours croissants à cause des nouveaux produits inventés et des progrès de l'aviation de bombardement. Il sera nécessaire de faire comprendre au grand public que, de nos jours, le rayon d'action des avions porte-gaz est assez étendu pour mettre en danger, en quelques heures seulement, à l'improviste et de préférence la nuit, un pays tout entier. (*Nous faisons une réserve quant à cette dernière phrase, voir notre article dans le « Soldat Suisse » du 23 décembre 1931.*)

Les gouvernements et les Croix-Rouges auront à préparer, à entretenir, à répartir et à distribuer les moyens de protection. Il s'agit là non seulement de masques antigaz avec cartouches filtrantes et de vêtements protecteurs, mais encore — dans certains endroits — d'abris capables de résister aux bombardements et aménagés de façon à empêcher les gaz délétères d'y pénétrer lorsque la population y aura été précipitamment rassemblée. D'autres protections s'imposent

aussi, celles des aliments et des boissons, des animaux domestiques, des biens matériels, etc.

Tout le travail de propagande et d'initiation — qui est nécessaire pour éviter l'affolement en cas d'attaque — se fera facilement au moyen de conférences, de tracts répandus largement, de leçons (déjà dans les écoles, afin de familiariser la jeunesse aux mesures de protection) et par des projections ou des films appropriés.

Pour être efficace, cette initiation devra être claire et simple, mais prudente et modérée aussi, afin d'éviter de susciter des craintes excessives qui risqueraient de provoquer une peur exagérée des gaz toxiques et un affolement pour le moins inutile.

Dr Ml.

Avant la Conférence du Désarmement.

Sauf contre-ordre, c'est dans fort peu de temps que se réuniront à Genève les délégués des diverses nations afin de prendre part à cette assemblée du désarmement qui, si elle donne les résultats que l'on attend d'elle, aura fait pour la paix universelle plus que tout ce qui a été tenté à ce jour dans le même but et sans beaucoup de succès.

Pour nous Suisses, notre situation même nous commande de rester dans l'expectative; discerner d'où vient le vent, déterminer sa force et son poids sera la tâche de notre délégation qui pourra ensuite formuler ses propositions sur le gabarit des grandes puissances voisines.

En cet état d'esprit il n'est donc pas mauvais de rappeler où en est exactement la question des effectifs de la Suisse et de ses principaux pays environnants.

L'année dernière, 170,000 hommes en chiffre rond, officiers, sous-officiers et soldats, ont effectué en Suisse soit des écoles, soit des cours de répétition, mais pour la plupart il ne s'agissait que d'un cours de répétition de 13 jours. Lors de grandes manœuvres, il est possible que nous ayons sous les armes en même temps près de 25,000 hommes, mais en hiver, nous n'avons presque personne. La moyenne calculée pour les trois dernières années permet de constater que l'effectif moyen annuel est de 6000 hommes environ, plus 388 officiers. A cela s'ajoutent les recrues, soit 6000 hommes également, avec 223 officiers. Mais, là aussi, la même constatation s'impose, pendant une certaine période de l'année, nous n'avons pour ainsi dire aucun soldat sous les drapeaux.

La moyenne mathématique atteint, calculée conformément au tableau arrêté par la commission préparatoire du désarmement, 13,000 hommes en chiffre rond, ce qui veut dire que si nous devons transformer notre armée de milices en une armée permanente, cette dernière aurait un effectif de 13,000 hommes qui nous coûteraient environ 65 millions annuellement.

Après ces chiffres, comment comparer nos 400,000 hommes de milice avec les 100,000 de la Reichswehr? C'est impossible, aussi de ce fait, le travail de la Conférence sera-t-il singulièrement compliqué.

Les effectifs de l'armée française s'élèvent à 522,000 hommes (officiers compris), se répartissant comme suit: 317,000 hommes dans la métropole, 151,000 hommes dans le bassin méditerranéen et en Chine, 54,000 hommes dans le reste de l'empire colonial. En raison du service à court terme, l'armée métropolitaine comprend une forte proportion de recrues non mobilisables, et sur les 317,000 hommes stationnés en France, il n'en est qu'à peine 209,000 ayant plus de six mois de service. De ce dernier chiffre il faut éventuellement défalquer 70,000 hommes qui constituent les forces mobiles destinées à renforcer les troupes d'outre-mer en cas d'événements graves. Par contre on peut y ajouter 36,000

gendarmes et gardes républicains, 18,000 douaniers et 7000 gardes forestiers. Ce qui donne un total des forces permanentes en France variant entre 200,000 et 270,000 hommes instruits.

L'armée britannique, sans compter les troupes des dominions, s'élève à 510,000 hommes, dont 119,000 en Europe et 391,000 outre-mer. Il existe en outre des formations permanentes du type des milices, dont 231,000 hommes dans la métropole et 64,000 hommes aux colonies, auxquelles il faut joindre encore les forces de police dans les colonies, soit 43,000 hommes.

On voit qu'en comparant ces chiffres à ceux de la France, il y a une certaine égalité entre eux et que le fait d'être défendues par la mer constitue aux Iles britanniques un sérieux appoint qui leur permet de ne garder que 119,000 hommes stationnés en Europe.

L'armée permanente italienne compte 303,000 hommes, dont 251,000 dans la métropole et 52,000 outre-mer. En y ajoutant les 35,000 hommes appartenant à la milice volontaire, les 50,000 carabinieri royaux et les 25,000 gardes royaux des finances, on arrive au chiffre de 361,000 hommes stationnés en Italie. Les chiffres comparables français oscillent entre 371,000 et 301,000 hommes. L'effectif permanent français se présente donc avec un excédent de 10,000 hommes si ses forces mobiles sont en France, mais par contre il accuse une différence de 60,000 hommes si ses forces mobiles sont occupées au dehors. En outre il y a lieu de tenir compte dans les effectifs de l'Italie du chiffre de 353,000 hommes des milices volontaires pour la sécurité nationale, dont les cadres seuls sont permanents.

L'armée allemande, enfin, groupe 100,000 hommes de la Reichswehr, 150,000 hommes de la police de sûreté — lesquels exécutent, contrairement au traité, et d'après le journal « l'Action française », des manœuvres combinées avec la Reichswehr, ainsi que l'aurait révélé un procès intenté récemment à un journaliste allemand trop indiscret — et 29,000 douaniers: soit au total 279,000 hommes. En raison du service à long terme, il faut évaluer à 259,000 le nombre des hommes instruits; or si l'on fait à nouveau le calcul avec les chiffres français, on remarque que la France aura un excédent de 11,000 hommes si ses forces mobiles, soit 70,000 hommes, sont en France et une différence de 59,000 hommes dans le cas contraire. Cela peut paraître bizarre si l'on songe que ce sont les Alliés qui ont dicté leurs conditions aux Allemands, mais pourtant les chiffres sont là et cette différence de 59,000 hommes ne doit pas être négligée par ceux qu'elle met en état d'infériorité, tout au moins dans un des cas cités précédemment.

On voit par ces chiffres éloquentes (que nous avons du reste publiés il y a quelques mois, mais que nous tenions à rappeler avant la Conférence du Désarmement) que bientôt à Genève s'ouvriront des discussions ardues et dont on ne peut prévoir l'issue avec certitude. Laissons à nos délégués le soin de regarder les loups se manger entre eux et de n'entrer en scène que lorsqu'il sera temps de sauvegarder notre petite armée de milices. Car, ne nous faisons pas d'illusions, la Conférence du Désarmement ne sera, pas plus que d'autres conférences internationales, un tremplin d'où les pays s'élanceront vers la paix d'un commun accord, mais l'occasion d'une lutte serrée où la politique une fois de plus jouera son rôle odieux, aidée de ses compagnes fidèles, la ruse et le mensonge.

Que les résultats obtenus veuillent bien nous prouver par la suite que nous nous sommes trompés, c'est là notre plus cher désir!

E. N.